V. La reconstruction du monastère au XVIIIe siècle et sa destruction au XIXe siècle

1. La question du chevet de l'ancienne église abbatiale : un repenti architectural du XVIIIe siècle ?

Nous exposons, ci-après, les arguments de Monsieur Gilles Bresson concernant l'hypothèse selon laquelle le chevet mis au jour par les fouilles ne serait qu'un repenti architectural du XVIIIe siècle.

Le chevet en demi-cercle, particulièrement bien appareillé avec boutisses apparentes, paraît en totale contradiction avec le texte de Naurissart, qui donne pour épaisseur des murs *6 pieds,* soit 2 m. Cette épaisseur s'applique bien au chevet puisque le sanctuaire était renforcé à l'extérieur par quatre piliers encadrant les *cinq grands vitraux qui sont dans le cul-de-four.* Généralement, dans les églises grandmontaines, il n'y a pas de surépaisseur de la muraille du chevet, surtout quand il existe des piliers contreforts extérieurs. Dans ce cas, la muraille du chevet est même souvent de plus faible épaisseur pour accroître la lumière dans le sanctuaire. Or, le chevet découvert fait 2,50 m d'épaisseur.

Alors *quid* des quatre piliers extérieurs mentionnés par Naurissart ? On prétend que ces piliers « sont des adjonctions dues à quelque abbé[228] ». Mais Naurissart fait bien la distinction entre le *pilier buttant* qui a été rajouté *au mur de sa gauche, à la naissance du plan du cul de four,* et les *piliers au derrière*

[228] Hypothèse d'Arnaud Ybert dans le rapport 2016.

Copyright

du sanctuaire, en ajoutant plus loin : *au nombre de quatre.* D'ailleurs, on voit mal la mise en place d'un arc-boutant pour soutenir un pilier butant, alors qu'il était plus simple de le reconstruire (**fig. 63**). En effet, sa construction a nécessité une solide assise de pierres taillées, ancrée dans le sol et la construction d'un coffrage en bois pour la mise en place des éléments de l'arcature de pierres taillées servant d'arc-boutant. Naurissart indique que cet arc-boutant *saille dans le jardin de 26 pieds*, soit 8,65 m ce qui, sur le plan architectural, est une performance technique en mécanique statique.

Il est évident que les piliers du chevet avaient chacun leur racine incluse dans la muraille du sanctuaire dont ils étaient solidaires, donc propres à en subir les déformations. Or, la construction même du chevet mis au jour ne laisse aucune place à ces piliers engagés dans la muraille depuis sa base, signalée comme étant « les fondations débordantes » sans doute celles du XIIe siècle. Le type de ce chevet (**fig. 64**) s'apparente, en effet, à celui des absides grandmontaines sans pilier extérieur comme celles de Rauzet (Charente), Puychevrier (Indre), Châteauneuf-Corquoy (Cher), Notre-Dame-du-Parc à Rouen (Seine-Maritime), Fontblanche (Cher) ou Badeix (Dordogne). Elles sont souvent caractérisées par une surépaisseur de la muraille du chevet. Quant aux absides avec piliers extérieurs plats, le chevet est d'égale ou de moindre épaisseur par rapport aux murs gouttereaux, comme à Chassay (Vendée), Etricor (Charente), Degagnazeix (Lot), Breuil-Bellay (Maine-et-Loire) ou Bois-d'Allonne (Deux-Sèvres).

Le rapport de Naurissart ne laisse aucun doute sur la nature du chevet de l'église construite par les grandmontains au XIIe siècle : un chevet du type Chassay avec quatre piliers servant de contreforts engagés dans la muraille orientale du sanctuaire.

Au milieu du XVIe siècle, Pardoux de la Garde mentionne une chapelle contre la muraille nord de l'église, détruite avant la visite de Naurissart en 1732. Elle fut remplacée par plusieurs gros contreforts afin de soutenir le mur gouttereau qui menaçait de s'écrouler comme le mentionne Naurissart : *Tous les murs de ladite église sur leur hauteur sont hors de leur aplomb, penchant en dehors du quart de leur épaisseur, et il y a longtemps qu'ils seraient tombés sans les piliers buttants.* L'épaisseur de ces murs étant de 2 m, le faux aplomb était donc de 0,50 m, ce qui avait provoqué la chute d'une partie de la voûte comme l'explique bien Naurissart : *Les principales causes de la ruine des murs de cette église, et de tout le reste des bâtiments sont leur vétusté, leur mauvaise construction, qui ne sont que des parements de pierre de taille, sans liaison dans l'épaisseur des murs, qui ne sont remplis que de pierrailles et moellons, le tout à mortier de terre.*

Le chevet mis au jour par les fouilles ne peut donc pas être du XIIe siècle, son appareillage ne correspondant pas au type décrit par Naurissart : il n'existe aucune trace des quatre piliers qui consolidaient sa muraille. En outre, son appareillage comprend de nombreux éléments en réemploi, telles que les corbeaux qui recevaient les ogives des voûtes, réutilisés en boutisses (**fig. 65**).

Cela signifierait une construction entre la visite de Naurissart (1732) et la reconstruction totale du monastère. Cette dernière ne put intervenir que plus de 20 ans après. En effet, pour faire reconstruire

le chef d'ordre, en piteux état, le roi ne consentit qu'en 1750, à l'adjudication de nombreuses coupes de bois.

Par ailleurs, en même temps que se posait la construction d'une nouvelle abbaye à Grandmont, les abbés étaient confrontés à la vétusté des bâtiments du collège Mignon à Paris. Les travaux de restauration, achevés en 1749, durent absorber en grande partie les revenus de l'abbaye. Un procès (1756-1766) mentionne que, si l'abbé de la Guérinière avait dépensé 150000 livres pour le projet d'abbaye neuve, le nouvel abbé, Xavier Mondain de la Maison Rouge, venait d'entreprendre la reconstruction de l'église et de tous les bâtiments du chef d'ordre, soit une dépense de 500000 livres[229].

En conséquence, la construction d'une nouvelle abbaye à Grandmont n'a pu intervenir qu'après 1750-1755, c'est-à-dire après l'achèvement des travaux au collège Mignon. Entre 1732 et 1750 fut engagée, pour 150000 livres, la démolition de l'ancienne église abbatiale et des bâtiments conventuels, suivie sans doute d'un essai de reconstruction d'une nouvelle église au même emplacement avec un réemploi des matériaux de démolition. Faute d'argent, ces travaux furent abandonnés jusqu'à ce que les ressources financières de l'abbaye soient suffisantes pour mener à bien un projet d'abbaye entièrement neuve qui ne fut achevée qu'en 1768.

Quelque soit la rigueur de la démonstration, les arguments de Gilles Bresson peuvent être discutés et nous ne garderons que les faits les plus incontestables.

1. La présence des réemplois de même facture dans les murs du chevet, de la nef et du cloître signifierait que ce « repenti » ne s'applique pas seulement au chevet mais à l'ensemble des constructions mises au jour.
2. La stratigraphie montre que le massif de maçonnerie accolé à la paroi interne du chevet a été placé dans un second temps, ce qui signifierait que ce « repenti » aurait duré un temps suffisamment long pour qu'il y ait un réaménagement.
3. La terre du cimetière vient s'appuyer sur la première assise du chevet et nous y avons retrouvé une monnaie médiévale.
4. Sur un plan pratique, il est difficile d'imaginer une destruction totale des anciens édifices suivie d'une tentative de reconstruction de l'église au même emplacement, elle-même interrompue un certain temps pour des raisons financières, avant la décision puis l'exécution de la reconstruction totale du monastère sur un plan complètement différent.
5. Le fait que la dalle funéraire la plus récente de la galerie nord du cloître soit datée de « 1733 » est en soi une coïncidence troublante avec la date de l'expertise de Naurissart (1732).

---

[229] M. Larigauderie-Beijaud, *De l'ermitage à la seigneurie, l'espace économique et social de Grandmont XIIe-XVIIIe siècles*, Histoire médiévale et Archéologie, vol. 22, p. 224 et *sq.*, selon les pièces du procès avec la maîtrise des Eaux et Forêts, 1756-1766 (Archives départementales de la Haute-Vienne, 5HH52).

Les analyses de mortier ont été incapables de trancher cette question ! L'homogénéité, établie pour tous les échantillons (!!), concerne des structures archéologiquement différentes, comme le mur oriental du grand bâtiment du XVIIIe siècle (**USC 1070**) qui recoupe la semelle débordante du chevet (**USC 1283**) !!!

Un élément pourrait faire avancer le débat : il s'agit du délai entre l'expertise de Naurissart (1732) et le début du chantier de reconstruction totale. Que nous disent les textes ?

2. Chronologie du chantier de reconstruction du XVIIIe siècle : les indices textuels[230]

En 1732, à la demande de l'abbé, un procès verbal de l'état des bâtiments de l'abbaye de Grandmont est ordonné par le Roi et exécuté par M. Naurissart. Son rapport est catastrophique.

A partir de 1733, des travaux commencent mais on ne connaît pas leur ampleur originelle. Nous n'avons, en fait, que peu d'indices sur la construction elle-même. Au travers de quelques actes notariés, quelques noms ont pu être relevés.

A. Des tailleurs de pierre dès 1733 et un maçon en 1738

Le 27 septembre 1733, le notaire Coudert, de Grandmont, enregistre un acte qui a comme témoins « Jean et Pierre PAPET, *talieur de pierre travaillant à présent à l'église de Grandmont,* du village de Villemalard, paroisse de St Sulpice le Dunois… »[231].

Le 13 novembre 1733, le notaire Coudert recueille la reconnaissance de dette de « Anthoine RIBOURDOU, *maître tailleur de pierre,* du village de Redondesaigne, paroisse de Saint Goussaud, *de présent travaillant en l'église de Grandmont…* »[232].

Le 21 septembre 1736, le notaire Coudert établit une quittance en présence notamment de « Jean FAUVET, *tailleur de pierre* du bourg de Rancon, *travaillant de présent à l'église de Grandmont* »[233].

Le 28 décembre 1738, un acte du notaire Coudert est passé en présence de « Jean CUSCHET, *apareilleur de l'ouvrage de Grandmont* »[234].

Le 16 mars 1741, le notaire Coudert enregistre le testament de Michel PERIER, « *garçon talieur de pierre travaillant en l'ouvrage de ladite abbaye,* natif du village des Cars, paroisse de St Goussaud... »[235].

Le 30 septembre 1742, le notaire Coudert enregistre un afferme, en présence de Mathieu COLLIN, *travaillant à l'église de Grandmont,* du village de Tourneau, paroisse de Chastelus[236].

---

[230] D'après l'étude inédite de Marthe Moreau.
[231] A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18.
[232] A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18.
[233] A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18.
[234] A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18.
[235] A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18.
[236] A.D.H.V. 4E22/19 – Notaire COUDERT – 30 septembre 1742 – Afferme Maison du Bois et Sauvage.

Le 2 août 1761, devant notaire, « ...François Texier... a cognu et confessé avoir eû et receû..., de Michel JEANNAUD, tailleur de pierre, habitant du village de Chez Pouyaud, ditte paroisse de St Silvestre... la ditte somme de soixante livres provenant des deniers particuliers que le dit Michel JEANNAUD a peu gagner *dans l'abbaye de Grandmont de son mettier de tailleur de pierre...* Fait et passé en présence de Jean MARTIALLOT, hotte du lieu de Grandmont, et Martial DESGORCEIX, *tailleur de pierres aussy du lieu de Grandmont...* »[237].

B. La mention d'un architecte à partir de 1738

Le 20 juin 1738, le notaire Coudert COUDERT enregistrer l'afferme de la métairie de la Porte de l'abbaye, avec comme témoins « Me Pierre de LATHELIZE, bourgeois et de Gabriel Pierre LEVE, *architete, tous deux du lieu de Grandmont...* »[238].

Le 26 août 1739, Pierre de LATHELIZE, fils de Pierre et de Catherine DECOUDIER, est baptisé et son parrain est « Sieur Pierre MAIRAULT, écuyer, architecte et ingénieur du Roy ». On le retrouve dans la vente d'une métairie en 1740[239] et encore comme parrain en 1742, en 1745 (écuyer, architecte et ingénieur du roi), en 1748, en 1749.

Un acte des registres du Conseil d'Etat, du 18 mai 1756[240], concernant le prieuré des Bronzeaux, dépendance de l'*abbaye royale*[241] de Grandmont, mentionne un chantier récent sur l'église du chef d'ordre : *nonobstant laquelle il vient d'entreprendre la reconstruction de l'église et de tous lesdits bastiments du chef d'ordre qui étoient tombés en ruine de vétusté, objet de plus de cinq cents mil livres de dépense...*

Ainsi, entre 1733 et 1736, les textes mentionnent des tailleurs de pierre travaillant dans l'église de Grandmont : on peut supposer qu'il s'agit de travaux de restauration. La date de 1738 me semble

---

[237] A.D.H.V. 4E22/14 – Notaire DESTHEVES – 2 août 1761.

[238] A.D.H.V. 4E22/18 – Notaire COUDERT. Ce Gabriel-Pierre Levé pourrait être le descendant d'une lignée d'architectes du Roi résidant à Paris, rue de Jouy. Il serait peut-être le petit-fils de Pierre Levé, mort en 1712, qui a dessiné l'hôtel de Toulouse à Paris (1707) pour l'intendant du roi Chemillart, devenu ensuite l'hôtel d'Antin. Ce Pierre Levé était le fils de François Levé, architecte mort en 1656 d'après un acte d'un notaire parisien. Malheureusement, l'état civil de la ville de Paris ayant été détruit en 1871, il n'a pas été possible de faire le lien généalogique entre ce Gabriel-Pierre Levé et Pierre Levé. Nous remercions Gilles Bresson pour ces précisions.

[239] A.D.H.V. 4E57/24 - Notaire DELABESSE.

[240] AD Haute-Vienne, 5H 226.

[241] Le titre d'abbaye « royale » pourrait avoir son origine dans le séjour du dauphin Charles à Grandmont puis dans les relations étroites entretenues par les abbés du XVe siècle avec la royauté. Fuyant Paris occupé par les troupes du duc de Bourgogne, le dauphin Charles se retire dans son apanage du Poitou en 1418. En 1421, il fait de l'abbé Pierre Redondeau son chapelain et son conseiller, et confirme les privilèges accordés par les rois. En 1422, il est reçu à l'abbaye avec son entourage. Sa chancellerie expédie de Grandmont des lettres de sauvegarde qui confirment celles de Charles VI (1406). En 1437, le pape Eugène IV nomme abbé, Guillaume de Fumel, sur les recommandations de Charles VII et de Tandonet de Fumel, capitaine du château de Chalucet, alors sénéchal du Limousin. L'année suivante, le roi fait de Guillaume de Fumel, son conseiller. En 1471, lorsque ce dernier doit démissionner en faveur de Charles de Bourbon, Louis XI menace de confisquer le temporel de l'abbaye. Voir sur cette question, M. Larigauderie-Beijaud, *Grandmont. De l'ermitage à la seigneurie ecclésiastique, 12e-18e siècles*, Thèse sous la direction du Professeur J. Péret, Université de Poitiers, 2004, p. 132-133.

importante pour deux raisons : on mentionne un ou plusieurs architecte(s) à partir de cette date ; par ailleurs, le lieu de travail s'élargit avec « l'ouvrage de Grandmont » (1738) et « l'ouvrage de ladite abbaye » (1741). En l'absence de textes plus explicites, je serais enclin à dater de 1738 le commencement du chantier de la nouvelle abbaye. Cette date laisse un délai de réflexion de 5 ans et une mise en œuvre d'une trentaine d'années, ce qui n'est pas surprenant si on considère la question financière et aussi le fait qu'il fallait continuer à vivre et à servir Dieu en ce lieu.

3. Le grand bâtiment de direction nord-sud

Le mur oriental du grand bâtiment (**USC 1070**) est venu s'appuyer non seulement sur le chevet médiéval (**USC 1062**) recoupé mais également sur la paroi orientale de la chapelle latérale **USC 1114**, après démontage de son parement interne (**fig. 55 et 66**). Plus au sud, le fond de sa tranchée de fondation (*1349*), assez large, comporte un avant-trou (*1341*)[242] et un trou de poteau (*1339*)[243] recoupant le terrain naturel (**fig. 67**), probables vestiges du chantier de construction du XVIIIe siècle (**fig. 4**). Au droit de l'interruption de la paroi **USC 1114**, le mur **USC 1070** marque un décrochement à angle droit de 0,50 m vers l'ouest (**fig. 68**), qui correspond à un refend du côté interne de ce mur (**fig. 69**). Ce décrochement (**fig. 8**) permet, en fait, au mur de retrouver l'alignement qu'il avait plus au nord, juste avant le massif de maçonnerie **USC 1056**. Là aussi, le décrochement (inverse) correspond, du côté interne, à un refend. Notons que ces deux refends déterminent l'emplacement d'une cave d'une largeur d'environ 11 m. Ce double décrochement est lié à la volonté de caler la nouvelle construction sur le massif de maçonnerie **USC 1056** puis sur la paroi orientale de l'ancienne chapelle sud (**USC 1114**), qui servaient de soutien dans un terrain mal stabilisé.

On a donc une nouvelle preuve que les architectes du XVIIIe siècle se sont servis des structures existantes pour implanter plus solidement leurs propres constructions, en particulier du côté oriental à cause du terrassement relativement instable.

Le mur ouest du bâtiment du XVIIIe siècle se poursuit vers le sud (**USC 1330**) mais il est arasé beaucoup plus haut que dans sa partie nord (564,43 m contre 562,87 m), ce qui laisse espérer la présence de vestiges antérieurs à l'est, dans l'emprise même du bâtiment du XVIIIe siècle (**fig. 70**). Dans ce secteur, sa tranchée de fondation (*1383*)[244], de plus d'un mètre de profondeur, est particulièrement évasée (**fig. 62**).

---

[242] Comblement 1342 : terre brune avec charbons de bois.

[243] Fond à 560,14 m.

[244] Comblement 1384 : terre brune à orangée avec beaucoup de pierres et de terres cuites architecturales ; présence d'une fine couche de charbon de bois en interface. Il contenait 9 tessons de céramique plutôt à pâte grise, 9 tessons de verre, 25 objets métalliques (dont 13 clous et un plomb de vitrail) et 15 ossements animaux.

4. La galerie occidentale du grand bâtiment

Le retour en angle droit, vers l'ouest, du mur de galerie du XVIIIe siècle a également été retrouvé dans ce secteur sud de la fouille (**fig. 71**). Un chaînage relie ce mur de galerie avec l'angle du bâtiment en retour correspondant (**fig. 72**). Dans l'angle de la galerie, les traces d'un large escalier ont été mises au jour au niveau du mur ouest du grand bâtiment ; il devait permettre d'accéder à l'étage de l'aile orientale du bâtiment du XVIIIe siècle.

Dans cette galerie, cinq sépultures sont orientées nord-sud, dans le sens du couloir, et placées dans un alignement du côté ouest. Elles fonctionnent bien avec cette galerie et ne sont pas postérieures, comme nous l'avions pensé un temps. Ainsi, la fosse (*1390*[245]) de la sépulture 29, creusée en partie dans le mur ouest de l'aile orientale du monastère médiéval (**USC 1297**), est recoupée par la tranchée de récupération (*1037*) du mur de galerie du grand bâtiment du XVIIIe siècle. La petite stratigraphie réalisée perpendiculairement au mur de galerie (**fig. 73**) montre bien les deux tranchées : celle de récupération (*1037*) recoupant celle de fondation (*1022*). Elle permet également de situer le niveau de circulation de l'aile orientale du monastère médiéval vers 563 m et celui de la galerie du XVIIIe siècle au-dessus de 563,50 m.

Ces inhumations ainsi que l'existence d'un retour vers l'ouest de la galerie semblent indiquer une volonté de maintenir l'idée d'un cloître. Dans ce sens, il convient de réfléchir sur l'éventualité d'une conscience grandmontaine spécifique après plus de quatre siècles de régularité bénédictine.

5. Chronologie et aspect du chantier du XVIIIe siècle

La présence d'une dalle funéraire datée de « 1733 », dans la galerie nord du cloître, signifie qu'il y a eu un temps assez long de réflexion entre l'expertise de Naurissart (1732) et la décision de tout reconstruire.

La découverte d'une large portion de dallage avec les dalles funéraires en place dans la galerie nord du cloître pose également la question de la persistance de structures antérieures après la construction du nouveau monastère. Des parties d'église et de galerie de cloître ont-ils été laissés en place, en attente de démontage ? Il est fort probable que l'environnement extérieur du bâtiment du XVIIIe siècle était en chantier, avec des déblais liés au démontage encore en cours des constructions médiévales.

A l'ouest de la section fouillée, plus aucune trace du mur gouttereau sud de l'église médiévale ne subsiste. Toutes les pierres, qui étaient disposées à même le substrat seulement nivelé, ont été

démontées, après le comblement partiel de la nef et de la galerie nord du cloître d'après la tranchée de récupération visible sur la berme ouest (**fig. 74**). De même, une partie des pierres du mur-bahut de la galerie nord du cloître médiéval (**USC 1139**) a été démontée postérieurement aux aménagements du XVIIIe siècle, comme le montre la tranchée de récupération qui vient recouper les remblais modernes, eux-mêmes recoupés par la tranchée de fondation du massif de maçonnerie **USC 1331** (**fig. 45**).

On doit donc considérer que tous les édifices médiévaux n'ont pas été entièrement démolis lors de la construction du nouveau monastère au XVIIIe siècle. Il est donc fort probable que l'utilisation du site comme carrière par l'entrepreneur de Limoges n'a pas seulement concerné les récents bâtiments monastiques mais également les ruines médiévales qu'on n'avait pas eu le temps de démonter entièrement lors de la campagne de reconstruction.

Dans la cour du cloître médiéval et certainement en liaison avec l'aménagement extérieur du grand bâtiment (**fig. 6 et 75**), plusieurs niveaux de préparation de sol recouvrent le dallage **USC 1288** : épais niveau blanc très compact (1327[246], entre 563,67 et 563,41 m) scellant une couche de remblais hétérogènes comportant des terres cuites architecturales (1348[247]). Au sud, ce niveau est recouvert d'un ensemble stratifié très tassé (1336) sur une vingtaine de centimètres (563,82 m-563,67 m)[248], qui pourrait correspondre au niveau de circulation. Toutefois, l'absence de tout témoin de pavement semble indiquer le caractère inachevé de cette partie du monastère moderne. On note la présence de plusieurs empreintes circulaires (*1345*, 563,40 m) à travers le radier blanc 1327, qui pourraient correspondre à des aménagements liés au chantier de construction du grand bâtiment du XVIIIe siècle. Des galettes de mortier blanc très compact, avec du bois et de la paille, semblent avoir servi à combler ces trous ou à stabiliser des machines de chantier.

6. Le chantier de démolition du monastère du XVIIIe siècle

Les murs **USC 1373**[249] et **USC 1333** (aménagements tardifs de la cour de cloître médiévale) sont recoupés par un puissant massif de maçonnerie, de direction nord-sud et comportant beaucoup de réemplois médiévaux (**fig. 77**). La construction, solide mais sommaire, est composée de deux

---

[245] Fond à 563,29 m. Son comblement (1391) contenait plusieurs objets remarquables associés au squelette : une bague servant de dizainier (OI 67) et deux épingles en bronze, près du crâne et près du pied.
[246] Identité avec 1334 (563,66 m) au sud de *1328*.
[247] Ce contexte contenait 13 tessons de céramique d'époque moderne, à pâte grise ou rose (dont 2 lèvres et 1 anse) et un clou.
[248] La couche supérieure brune (3 cm) ne présente aucune particularité et aucun mobilier. La couche intermédiaire grise (5 cm) est un peu plus compacte mais également sans mobilier. La couche noire inférieure (8 cm) est très compacte, parfois recouverte d'une fine couche de terre cuite et comporte quelques morceaux de charbons de bois. Pour toutes les strates, le mobilier se résume à deux tessons d'époque moderne, une tige en fer et un petit ossement animal.

structures parallèles et accolées[250], construites successivement (**USC 1332** puis **USC 1331**[251]) et qui émergent à peu près à la même hauteur (563,81 m et 563,91 m). Elles recoupent aussi les deux fosses *1396* et *1362*, le dallage **USC 1288** et l'aménagement moderne de l'ancienne cour de cloître. La petite coupe stratigraphique (**fig. 78**) réalisée perpendiculairement à la structure **USC 1332** montre, en effet, que la petite tranchée de fondation de cette dernière recoupe les remblais hétérogènes qui sont venus comblés la cour de cloître lors des travaux du XVIIIe siècle (dont 1073). Il pourrait s'agir d'un quai de chargement pour les pierres démontées de l'abbaye du XVIIIe siècle, lors de son démantèlement organisé par l'entrepreneur Binet au début du XIXe siècle.

Par ailleurs, à l'emplacement du mur **USC 1373**, une tranchée de récupération (*1328*) est comblée avec des matériaux de démolition et vient recouper le niveau blanc induré 1327. Elle correspond à la récupération des pierres de l'assise supérieure du mur **USC 1335**, dans sa partie orientale.

Globalement, les deux démolitions, celle du monastère « médiéval » et celle des bâtiments du XVIIIe siècle, ont provoqué une masse de déblais, traités de manière sommaire.

---

[249] Ce mur a été démonté jusqu'aux fondations lors du chantier du XVIIIe siècle et l'arasement de ses fondations a été comblé avec un remblai hétérogène, donnant l'impression d'une tranchée (*1328*, **fig. 76**).
[250] Présence de mortier jaune au contact des deux maçonneries.
[251] Présence de bois dans la couche supérieure de mortier des deux maçonneries.

copyright